



DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu la décision du ministère de la Culture en date du 11 mars 2021 confiant l'intérim des fonctions de directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris à Laurent Bayle, à compter du 31 mars 2021,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Thibaud de Camas, Directeur général adjoint, à l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur général :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à leur engagement comptable,
- à la signature :
 - de tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à leur engagement comptable,
 - de tout acte ou contrat, à l'exception des contrats de personnel permanent et artistique (orchestre et artistes invités) et des conventions passées en application de l'article 3, alinéas 5 et 7 du décret n°2015-1178 du 24 septembre 2015,
 - des transactions visées à l'article 11-13 du décret précité dont le montant est inférieur à 150 000 euros HT (montant fixé par le Conseil d'Administration en date du 23 mai 2016),
 - des ordres de mission,
 - des certificats et décisions.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est donnée à Monsieur Thibaud de Camas, directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

- les contrats de personnel permanent et artistique (orchestres et artistes invités),
- les conventions passées en application de l'article 3 du décret n°2015-1178, alinéas 5 et 7 du 24 septembre 2015.

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS



Cette délégation prend effet le 31 mars 2021.

ARTICLE 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

Laurent Bayle

Original : *Agent Comptable*
Copie : *Bénéficiaire de la délégation*